

- RECYCLAGE BS & BE Manœuvres -

Cette formation répond à une obligation réglementaire (article R4224-15) du Code du travail.

PUBLIC : Personnel non-électricien en charge de petite maintenance électrique comme le changement d'ampoule, de fusibles, le remplacement d'équipements électriques (prise, interrupteur) opération de raccordement électrique (hors tension) **et/ou** ayant à effectuer des travaux d'exploitation courante des installations basse tension (remplacement de lampes ou fusibles, de raccordement et/ou des manœuvres sur des ouvrages électriques, réenclenchement de disjoncteurs, etc.)

PREREQUIS : Être titulaire d'un titre d'habilitation BS - BE MANOEUVRES

NOMBRE DE PARTICIPANTS : de 4 à 10 apprenants.

TYPE DE FORMATION : Présentiel – Intra-entreprise et Inter-entreprise.

DUREE DE LA FORMATION : 10.5 heures de face à face pédagogique.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Permettre aux personnels d'exécuter en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique dans des locaux ou emplacements réservés aux électriciens et/ou à proximité de pièces nues sous tension.

Former le personnel non-électricien, travaillant à proximité des installations électriques, à une connaissance de la réglementation électrique et des risques présentés par les installations conformément à la NFC 18-510.

Sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique.

Diriger en sécurité des opérations simples d'ordre non électrique ou manœuvres dans une zone comportant des risques électriques.

COMPETENCES VISÉES :

Permettre au personnel de remettre à niveau ses connaissances du contexte réglementaire et technique lié au risque électrique. D'effectuer en sécurité des interventions et manœuvres sur des installations électriques sous tension ou hors tension.

De réaliser des réarmements de protection dans les locaux de service électrique, accomplir des interventions de remplacement ou des manœuvres sur des ouvrages électriques.

Permettre à l'employeur de délivrer une nouvelle habilitation correspondante au stagiaire formé.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Basée sur des études de cas, des démonstrations pratiques, des phases d'apprentissage avec manipulation de matériel. Cette formation est composée d'une partie théorique et pratique. La formation se veut le plus proche possible du terrain afin de coller aux mieux avec les besoins métiers de nos stagiaires.

MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE :

Vidéoprojecteur, PC et supports informatiques, vidéos.

Tableau électrique pédagogique IP2X. VAT, tapis et gants isolants, écran facial et outillage adapté.

MODALITÉS D'ENCADREMENT :

Formateurs titulaires du titre professionnel de formateur professionnel d'adultes (FPA) ou d'un titre de moniteur. Ils possèdent une solide expérience de formateur dans les domaines de la prévention des risques professionnels (Électricité, Incendie, Secourisme, Autorisation de conduite, Travail en hauteur, Gestes et postures). Hugo LEJEUNE, formateur référent est agréé par l'ICPF en qualité de consultant, formateur en prévention des risques professionnels (Certification qualité, reconnue par le CNEFOP).

MODALITES D’EVALUATION D’ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

La formation comporte une **évaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation** basée sur la sécurité du stagiaire. Elle est validée par des exercices pratiques sur le tableau pédagogique ou sur le matériel présent sur le site client. Ces exercices sont réalisés conformément à la norme NFC 18 510. A l’issue si le stagiaire est validé, le formateur émet un avis favorable à la délivrance de l’habilitation par le chef d’entreprise.

MODALITÉS DE SUIVI DE L’EXECUTION DU PROGRAMME ET APPRÉCIATION DU RÉSULTAT :

- Feuille d’émargement.
- Questionnaire de pré positionnement.
- Evaluation théorique sous la forme d’un QCM.
- Evaluation pratique sous la forme d’exercice sur matériel et/ou tableau électrique.
- Attestation de fin de formation.
- Attestation avec avis pour réalisation d’habilitation électrique par le chef d’entreprise.
- Un questionnaire d’évaluation de la formation est rempli par le stagiaire à la fin de la formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

- La formation répond à une obligation réglementaire de formation.
- Norme de sécurité NFC 18 510.

RECYCLAGE :

Un recyclage de l’habilitation électrique est à prévoir tous les 3 ans – Recommandation NFC 18 510.

RAPPELS :

Nombre de participants : de 4 à 10 apprenants.

Public visé : Personnel non-électricien.

Prérequis : Pas de prérequis.

Durée : 10.5 heures de face à face pédagogique.

Lieux : Formation intra-entreprise / Inter-entreprise.

PLANNING DE FORMATION : Nous consulter.

TARIF : A partir de 300 € HT. *Plus d’informations : contact@acteprev.fr

ACCESSIBILITE : En cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître la faisabilité de votre intégration.

Plus d’infos sur www.acteprev.fr